

UNE EXPLOITATION DIOISE FACE À LA PRÉDATION

- GAEC DE LA GRANGE NEUVE -

Depuis les premières attaques recensées en Auvergne-Rhône-Alpes en 1998, la pression de la prédation par les loups ne cesse de s'accroître malgré les mesures de protection. Confrontées à ce phénomène, les exploitations agro-pastorales évoluent. Pour saisir ces transformations, des études ont été menées dans plusieurs fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir d'enquêtes et d'analyses des données disponibles (Géoloup, Inosys, EDE, DDT etc.). Ce document présente les résultats de cette étude sur le GAEC de la Grange Neuve qui subit des attaques depuis 2010.

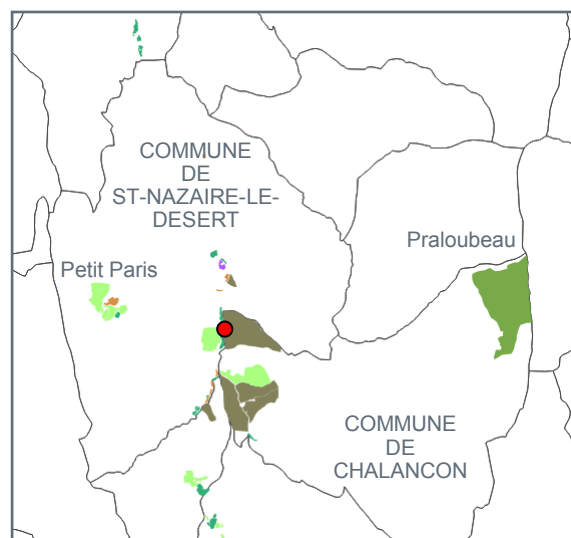
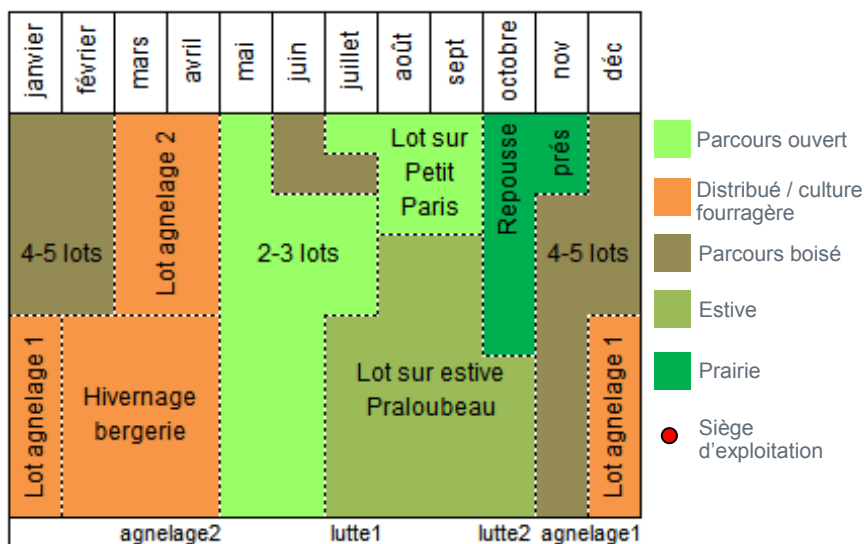
PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION

Le GAEC de la Grange Neuve, situé dans la Vallée de la Roanne, rassemble 3 associés autour d'un élevage ovin de 700 brebis préalpes conduites en race pure jusqu'en 2016. Les agneaux produits, issus de 2 agnelages distincts, sont labélisés Agneaux de Sisteron (IGP) et principalement commercialisés via la coopérative Agneau Soleil. Les surfaces pâturables sont

essentiellement pastorales, les prairies et terres arables étant consacrées à la production de fourrages et de céréales autoconsommés. La majeure partie du troupeau estive sur une montagne de basse altitude exploitée individuellement par le GAEC.

GAEC de la Grange neuve - carte d'identité -

105 UGB - 700 brebis préalpes
592 ha de SAU
4 UTH (3 associés, 1 berger)

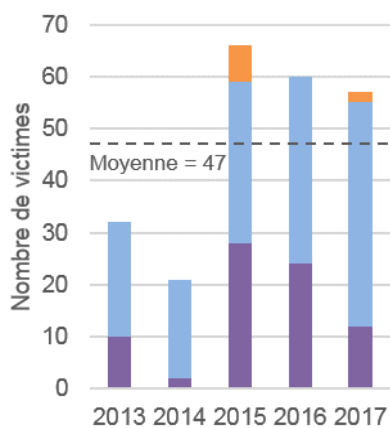


Système alimentaire et parcellaire, une orientation pastorale marquée : 592 ha dont 264 ha de parcours, 250ha d'estive, 31ha de prairies permanentes, 39 ha de prairies temporaires, 8 ha de céréales d'automne, 1ha de noyers.



FAITS DE PRÉDATION

Volume de victimes de la prédation GAEC de la Grange neuve



- Victimes décédées suite blessures attaques (Données exploitant)
- Brebis disparues ayant fait l'objet d'une indemnisation complémentaire
- Victimes constatées (Géoloup)

Volume de victimes prédatées sur le GAEC de la Grange neuve

La base de données Géoloup fait état de 19 attaques et 110 victimes sur le GAEC depuis la première attaque constatée sur la ferme en 2010. Cette information est néanmoins insuffisante pour décrire le phénomène de prédation vécu par le GAEC car il n'intègre pas les bêtes disparues, que ces dernières aient fait l'objet d'une indemnisation complémentaire ou non. En outre il faut également inclure les brebis décédées suite aux blessures subies lors des attaques.

En intégrant ces données complémentaires, on obtient un total de plus de 300 brebis tuées depuis 2010. A partir de 2013, les loups prélèvent en moyenne 47 brebis par an, soit 7% du troupeau.

Le volume conséquent de brebis disparues, en moyenne 2/3 des brebis prélevées depuis 2013, est vraisemblablement lié à la configuration de la montagne de

Praloubeau. Cette dernière est en effet assez boisée, ainsi, même en présence de bergers et de chiens de protection, les loups peuvent attaquer le troupeau, notamment pendant les déplacements.



Localisation et temporalité des attaques

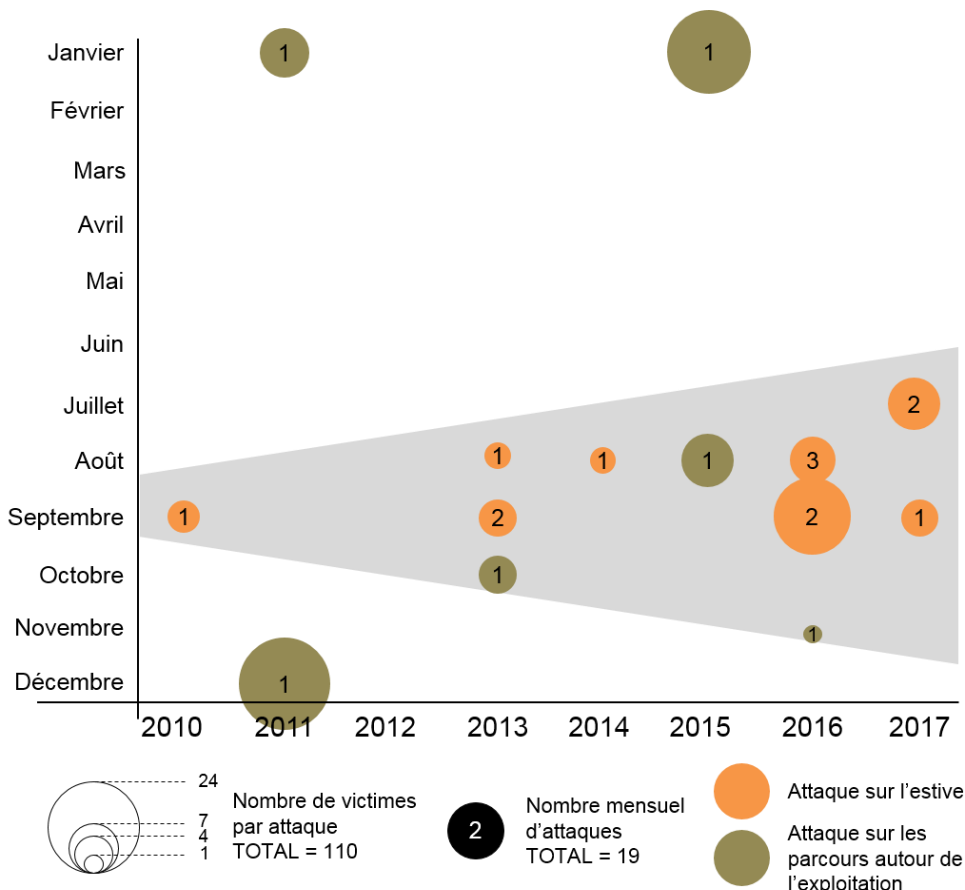
D'après Géoloup le volume de victimes est quasiment identique en estive et hors estive. Cependant, dès lors qu'on intègre les brebis disparues, l'estive reste le point noir de l'exploitation au regard de la prédation.

Le GAEC doit également faire face à des attaques très meurtrières pendant l'hiver sur des parcours proches de l'exploitation (décembre 2011, 24 victimes & janvier 2015, 20 victimes). Ces attaques sont liées à des conditions climatiques qui rendent parfois difficile de rentrer l'intégralité du troupeau la nuit, les petits lots isolés restant dehors deviennent alors très vulnérables.

La figure ci-contre pointe également l'évolution saisonnière des attaques. En effet, même si septembre reste le mois le plus dangereux pour l'exploitation, au fil des années le risque s'étend à l'ensemble de l'été et de l'automne.

Volume de victimes, période et localisation des attaques sur le GAEC de la Grange Neuve d'après Géoloup

Exemple de lecture : en septembre 2013 il y a eu 2 attaques faisant 4 victimes sur l'estive



- 24 : Nombre de victimes par attaque
- 7 : TOTAL = 110
- 4
- 1
- 2 : Nombre mensuel d'attaques
- 19 : TOTAL = 19
- Attaque sur l'estive
- Attaque sur les parcours autour de l'exploitation

ÉVOLUTION DE PRATIQUES FACE À LA PRÉDATION

Organisation du travail à l'estive

Le GAEC de la Grange neuve utilise seul une estive de 250ha pendant une durée d'environ 100 jours. Avant la prédation l'estive était non gardée et conduite en 2 grands parcs. Les éleveurs montaient une fois par jour afin de contrôler le bon fonctionnement des équipements, la santé du troupeau et distribuer le sel. Ce système non gardé était pertinent : étant données les fortes chaleurs sur cette estive basse (1000 à 1530m) le troupeau pouvait ainsi circuler à sa guise au crépuscule et à l'aube.

Avec l'arrivée de la prédation, les éleveurs ont rapidement équipé le troupeau de chiens de protection

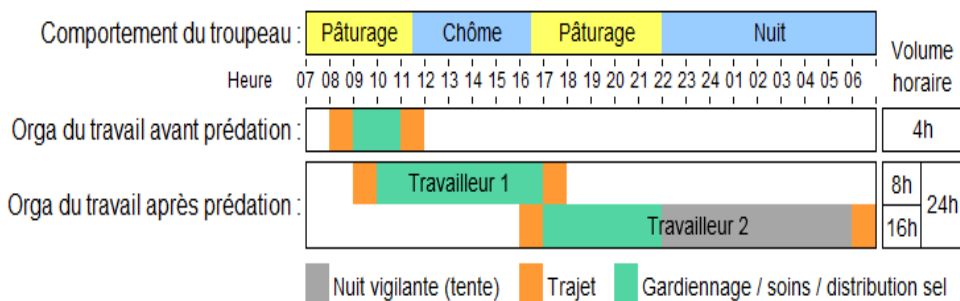
(2008) puis à partir de 2010 d'une garde permanente avec un roulement entre un berger salarié et un membre du GAEC sur deux tranches horaires dont une intègre la nuit à proximité du troupeau dans une tente car l'estive n'est pas équipée d'un logement. Cette réorganisation a pour conséquence principale l'augmentation de la charge de travail associée à l'estive (multipliée par 6).

Par ailleurs il convient de noter la non pérennité à moyen terme de ce système car :

1. il conduit à un épuisement physique important des travailleurs à l'estive logés dans un habitat précaire ;

2. les travailleurs insistent sur la perte de sens de la garde « *on ne garde plus, on surveille les brebis, on surveille le loup, notre boulot c'est de trouver les mortes* » ;
3. même si l'embauche d'un berger est accompagné par les plans loup, un reste à charge structurel subsiste ;
4. enfin, le temps supplémentaire de l'associé du GAEC est prélevé sur un temps auparavant destiné aux activités de famille, l'été correspondant aussi aux vacances des enfants, la dernière étant née en 2010.

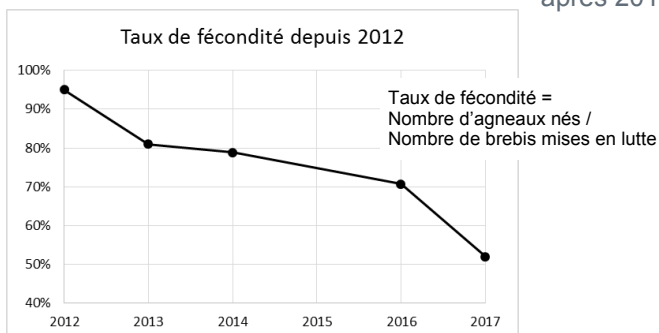
Notamment pour faire face à la prédation le GAEC et les exploitants des estives voisines ont essayé de construire un Groupement pastoral pour mutualiser les coûts d'un berger et d'un aide-berger et l'investissement dans une cabane pastorale. Ce projet a été rejeté par des propriétaires stratégiques des estives.



Conséquences de la prédation sur la production d'agneaux et le renouvellement du troupeau

Les illustrations ci-contre modélisent le schéma de renouvellement du troupeau tel qu'il était réalisé avant la forte pression de prédation (jusqu'en 2010), et le schéma de renouvellement tel qu'il est pratiqué depuis 2011. La prédation est à l'origine de la mort de 47 brebis par an en moyenne sur cette exploitation. Pour remplacer les brebis tuées le taux de renouvellement a augmenté de 3%, passant de 100 agnelles gardées avant 2010 à 119 dès 2011. Depuis 2016, en plus des agnelles issues du troupeau les associés du GAEC achètent en moyenne 60 agnelles à l'extérieur pour compenser les brebis prédatées. Les agnelles achetées depuis 2016, de race mérinos, ne sont mises à la reproduction qu'à 18 mois, contre 12 mois dans le système avant 2016, ce qui représente un manque à gagner sur l'alimentation et la production d'agneau retardée de 6 mois.

La perte des brebis, plus l'augmentation du taux de renouvellement entraîne une baisse du nombre d'agneaux vendus pour la boucherie, avec 84 agneaux en moins sur la période après 2010.



Chute du taux de fécondité depuis 2012 en corrélation avec l'augmentation de la pression de prédation.

A dire d'éleveurs cette baisse est liée à deux éléments principaux :

- l'augmentation de brebis non gestantes ;
- l'augmentation du nombre d'avortement dus au stress.

Schéma de renouvellement du troupeau – faible pression de prédation (moyenne entre 2003 et 2010)

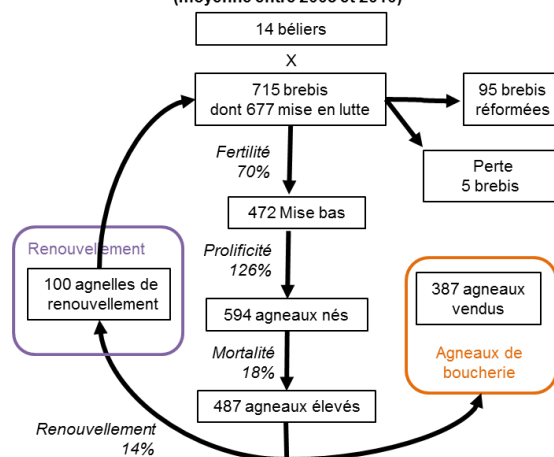
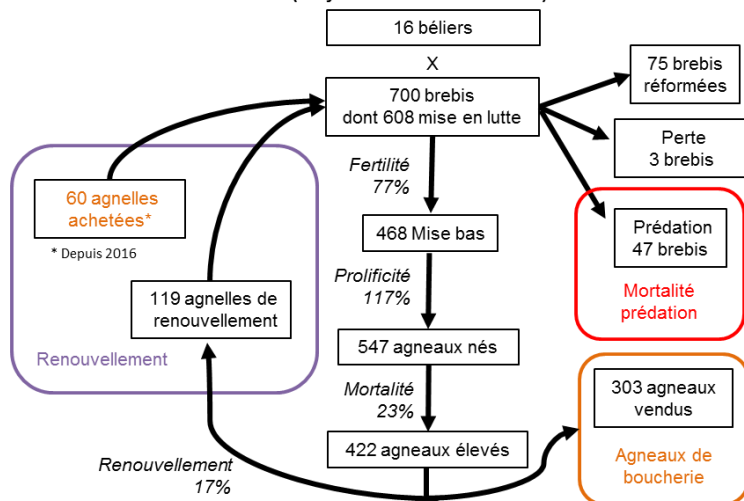


Schéma de renouvellement du troupeau forte pression de prédation (moyenne entre 2011 et 2017)

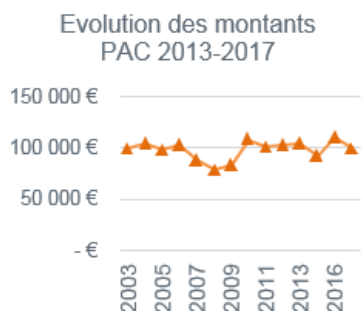


EVALUATION DES IMPACTS COMPTABLES

L'objectif des analyses présentées ci-dessous est de calculer le résultat économique de la prédation d'un point de vue comptable. Les chiffres présentés se veulent être le plus exhaustifs possibles, toutefois l'ensemble des domaines n'ont pas pu être pris en compte. En effet,

certains coûts ne sont pas facilement calculables car trop variables, comme par exemple le coût d'élevage d'une agnelle. Les investissements en bâtiment et en matériel (comme le quad pour visiter le troupeau à l'estive acheté 10 000€, ainsi que les chiens de protection (achat, entretien

et indemnisation) n'ont également pas été intégrés à ce calcul. Il convient enfin de noter que le montants des aides PAC perçues par le GAEC entre 2003 et 2017 sont restés relativement constants.



Coût du berger
 = salaire chargé * nb de mois d'emploi – aide mesure loup
 = $(2097,45 * 8) - 80\%$
 = 3356 €

Coût du temps de travail supplémentaire des associés GAEC
 = temps supplémentaire sur l'estive x taux horaire de rémunération x nb jour estive – aide forfait berger/éleveur
 = $8 * 7,52 * 100 - 21 * 100$
 = 3916 €

Déplacements supplémentaires à l'estive
 = nb déplacements supplémentaires sur l'estive x distance par déplacement x barème kilométrique
 = $100 * 36 * 0,33$
 = 1188 €

Manque à gagner sur le nombre d'agneaux lié à la baisse de prolificité
 = nb d'agneaux moyen produit 2003-2009 – nb moyen d'agneaux produit 2010-2017 * prix de vente moyen
 = $(387 - 303) * 110$
 = 9240 €

Temps de travail à l'estive
 = 8390 €

Impact sur l'aide ovine
 = nb de brebis prédatées et non remplacées pendant PDO x montant par brebis + retropolation
 = $47 * 21 + XX$
 = 987 €

Manque à gagner sur les agneaux non nés car mères prédatées
 = nb brebis prédatées x % fertilité x % prolificité x prix agneau à la vente X 2an pour refaire une brebis mère
 = $47 * 77\% * 117\% * 110 * 2$
 = 9315 €

Agneaux non nés
 = 18555 €

PERTE ANNUELLE TOTAL
 = 31242 €

Brebis prédatées
 = 4297 €

Coût et indemnisation des brebis prédatées*
 = (nb brebis prédatées x prix moyen brebis de réforme) – (nb brebis indemnisées x indemnisation)
 = $(47 * 90) - (47 * 160)$
 = -3290 €

Coût achat agnelles de remplacement
 = nb d'agnelles rachetées x prix d'achat agnelle
 = $60 * 110$
 = 6600 €

* système d'indemnisation simplifié

CONCLUSION

Force est de constater qu'avec 47 brebis prélevées en moyenne par an dans le troupeau du GAEC de la Grange neuve, l'exploitation est fortement percutée par la prédation. La trajectoire du GAEC face aux loups semble aboutir à une impasse, notamment parce qu'il n'est pas possible d'augmenter indéfiniment le temps de travail et parce que la prédation conduit à une perte économique structurelle malgré les mesures d'aide. Dès lors, on comprend mieux la détresse d'une associée lorsqu'elle déclare « je ne laisserai pas mon fils s'installer en ovin, et s'il veut le faire je ne lui donnerai pas ma bénédiction car il n'y a pas de perspectives ». Un autre associé investit le champs politique dans l'espoir d'une évolution de la réglementation, mais ce qui relie ces deux intentions est le sentiment de non durabilité du système en place.